

Cote du document: EB 2016/119/R.52  
Point de l'ordre du jour: 21 b)  
Date: 14 décembre 2016  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

Le présent document est une version révisée du document EB 2016/118/R.24/Rev.1, modifié à la lumière de la recommandation figurant dans le rapport final du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance (WGG 2016/9/L.2/Rev.2) concernant la représentation de la Liste C aux consultations sur la reconstitution. Par souci de commodité, les modifications ont été surlignées.

#### Responsables:

##### Questions techniques:

Cheryl Morden  
Secrétaire du FIDA a.i.  
téléphone: +39 06 5459 2254  
courriel: c.morden@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis  
Directeur du Bureau des partenariats  
et de la mobilisation des ressources  
téléphone: + 39 06 5459 2705  
e-mail: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

##### Transmission des documents:

William Skinner  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-neuvième session  
Rome, 14-15 décembre 2016

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à présenter au Conseil des gouverneurs, à sa quarantième session, le document ci-joint, assorti d'un projet de résolution.

### Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 186/XXXVIII sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA dispose que la période prévue pour ladite reconstitution est la période triennale débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (paragraphe I.a)).
2. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le FIDA dispose sont suffisantes.
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité des ressources en temps voulu, avant l'expiration de la période couverte par la dixième reconstitution, un projet de résolution prévoyant l'établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA doit être soumis à l'examen du Conseil d'administration avant d'être présenté au Conseil des gouverneurs, accompagné des recommandations formulées par le Conseil d'administration à ce sujet, pour examen et adoption.
4. Compte tenu du bilan positif de la présidence externe pendant les Consultations sur les neuvième et dixième reconstitutions, il est proposé au Conseil d'administration de sélectionner un(e) président(e) externe qu'il recommandera au Conseil des gouverneurs. Étant donné qu'un nouveau Président du FIDA sera élu en février 2017, il est également recommandé que le Conseil d'administration, dans une optique de garantie de la continuité, désigne comme candidat à la présidence externe M. Johannes Linn, qui sera recommandé au Conseil des gouverneurs.
5. Si le Conseil d'administration donne son aval à ces propositions, il sera invité par la présente à approuver la présentation du projet de rapport et du projet de résolution ci-joints au Conseil des gouverneurs, à sa quarantième session, en février 2017.
6. Le Secrétariat préparera à l'intention de la Consultation la documentation nécessaire exposant les opérations passées et en cours du FIDA, le programme et les orientations générales, ainsi que les besoins futurs du Fonds en matière de ressources.
7. Les sessions de la Consultation se tiendront en 2017 et ses recommandations seront transmises au Conseil des gouverneurs en 2018, à sa quarante et unième session. Quatre sessions de fond devraient suffire pour mener à bien les négociations sur FIDA11. En conséquence, et après consultation des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), les dates suivantes sont proposées:
 

Première session:	jeudi 16 et vendredi 17 février 2017
Deuxième session:	jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017
Troisième session:	jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2017
Quatrième session:	jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017

Cote du document: GC 40  
Point de l'ordre du jour: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA

### Note aux Gouverneurs

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Cheryl Morden  
Secrétaire du FIDA a.i.  
Bureau du Secrétaire  
téléphone: +39 06 5459 2254  
courriel: c.morden@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis  
Directeur du Bureau des partenariats  
et de la mobilisation des ressources  
téléphone: + 39 06 5459 2705  
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

#### Transmission des documents:

William Skinner  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs – Quarantième session  
Rome, 14-15 février 2017

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à examiner et adopter le projet de résolution ci-joint.

### Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 186/XXXVIII sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA dispose que la période prévue pour ladite reconstitution est la période triennale débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (paragraphe I.a)).
2. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le FIDA dispose sont suffisantes.
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité des ressources en temps voulu, avant l'expiration de la période couverte par la dixième reconstitution, le projet de résolution ci-joint prévoyant l'établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA a été examiné en septembre 2016, lors de la cent dix-huitième session du Conseil d'administration, lequel a recommandé sa présentation au Conseil des gouverneurs pour examen approfondi et approbation. Suite à la version définitive du rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance en date du 12 décembre, le projet de résolution qui figure en pièce jointe a été révisée à la lumière de la recommandation du Groupe de travail concernant la représentation de la Liste C aux consultations sur la reconstitution. À sa cent dix-neuvième session, en décembre 2016, le Conseil d'administration, après réexamen du projet de résolution, a approuvé la présentation d'une résolution révisée à la quarantième session du Conseil des gouverneurs.
4. Le Conseil d'administration a choisi un candidat à la présidence externe de la Consultation, qui sera recommandé au Conseil des gouverneurs. Compte tenu du bilan positif de la présidence pendant les Consultations sur les neuvième et dixième reconstitutions, et en vue de garantir une continuité étant donné qu'un nouveau Président du FIDA sera élu en février 2017, le Conseil d'administration a recommandé que M. Johannes Linn soit désigné comme président de la Consultation.
5. Le Secrétariat préparera à l'intention de la Consultation la documentation nécessaire exposant les opérations passées et en cours du FIDA, le programme et les orientations générales, ainsi que les besoins futurs du Fonds en matière de ressources.

## Projet de résolution sur l'établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA

Résolution .../

Établissement de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui dispose que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le FIDA dispose sont suffisantes;

Rappelant en outre que la période arrêtée par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution 186/XXXVIII pour la dixième reconstitution des ressources du FIDA s'achèvera le 31 décembre 2018;

Ayant pris connaissance de la déclaration du Président du FIDA sur la nécessité d'examiner si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes, ainsi que du document GC ..... y relatif;

Ayant en outre délibéré de la nécessité d'établir une Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA;

Prenant note du rapport du Groupe de travail sur la gouvernance et de la recommandation de celui-ci concernant la représentation des membres de la Liste C aux consultations sur la reconstitution, et prenant acte du fait que, à sa quarantième session, le Conseil des gouverneurs a approuvé ladite recommandation;

Décide que:

1. Une Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA ("la Consultation") sera établie pour examiner si les ressources du Fonds sont suffisantes et faire rapport au Conseil des gouverneurs. Compte tenu du bilan positif de la présidence pendant les Consultations sur les neuvième et dixième reconstitutions, et dans une optique de garantie de la continuité vu qu'un nouveau Président du FIDA sera élu en février 2017, le Conseil des gouverneurs confie à M. Johannes Linn la présidence de la Consultation. Les attributions du président de la Consultation figurent en annexe à la présente résolution.
2. La première session de la Consultation se tiendra les 16 et 17 février 2017.
3. La Consultation se composera de tous les États membres des Listes A et B, à la condition cependant que quatre États membres cèdent les sièges à la Consultation sur la reconstitution dont ils disposent au profit de quatre pays à faible revenu et contributeurs potentiels ou principaux appartenant à la Liste C; la Consultation se composera également de 22 États membres de la Liste C (y compris les quatre États membres auxquels les Listes A et B auront cédé leurs sièges), qui seront désignés par les membres de la Liste C et dont les noms seront communiqués au Président du FIDA au plus tard le ..... La Consultation peut par la suite inviter tous les autres États membres susceptibles de faciliter ses délibérations à participer à ses travaux.
4. La Consultation présentera un rapport sur les résultats de ses délibérations, éventuellement assorti de recommandations, à la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs et, le cas échéant, à des sessions ultérieures afin que puissent être adoptées les résolutions appropriées.

5. Le Président du FIDA est invité à tenir le Conseil d'administration informé du déroulement des délibérations de la Consultation.
6. Le Président du FIDA et le personnel sont invités à apporter à la Consultation l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions de manière efficiente et efficace.

## Attributions du président de la Consultation

Sous l'autorité de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA, le/la président(e) :

- a) collabore avec le Président et le personnel à la préparation des réunions ou des négociations, afin de garantir une présentation efficace des questions.
- b) préside les réunions officielles de la Consultation;
- c) avec l'appui du Secrétariat, réalise une synthèse des débats et prépare, à l'issue de chaque réunion, un résumé reflétant de manière concise et précise l'état d'avancement des négociations;
- d) veille à ce que le rapport final et les recommandations de la Consultation soient conformes au mandat de la Consultation – tel qu'énoncé dans la présente résolution;
- e) supervise sous tous leurs aspects les réunions, les débats et les délibérations de la Consultation;
- f) examine de façon éclairée les projets de documents et les rapports établis pour chaque consultation et formule des observations à cet égard, en garantissant un contrôle de la qualité et une cohérence stratégique;
- g) dirige et facilite les discussions et les négociations entre les membres, ainsi qu'entre ceux-ci et les dirigeants du FIDA, en vue de parvenir à un consensus afin d'assurer le succès de l'examen entrepris pour vérifier que les ressources du Fonds sont suffisantes.